



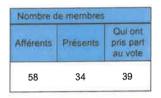


Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève, de l'Ysieux et de la Nonette

République Française Département VAL D'OISE SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18/03/2025



Vote

A l'unanimité

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le:

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 18 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre Culturel de Coye-la-Forêt, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/03/2025.

Présents: M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean, M. DUFLOS Jérémy, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. COLLIN Eric, M. BARBIER Jean-Michel, Mme DUBREUCQ Françoise, M. LAFFITTE Jean-Claude, M. VINCENTI Jean-Marc, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, Mme TILLIET Marie-Claire, M. NIRO Eric, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. TSCHANHENZ Robert, M. DECOSTER Laurent, Mme LEFEBVRE Anne, M. VAN LIERDE Claude

Suppléant(s): M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), Mme TILLIET Marie-Claire (de M. BLAIMONT Jean-Pierre), M. NIRO Eric (de M. MANSOUX Michel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas), M. DECOSTER Laurent (de M. DAGNIAUX Michel), Mme LEFEBVRE Anne (de M. DESABRE Gérard)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAUVIN Patrick à M. PIN Daniel, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, M. BUISSON Jean-Michel à M. DUFLOS Jérémy, M. BRICHE Etienne à M. EPALLE Jean, M. CAPPE DE BAILLON Vincent à M. VAN LIERDE Claude Excusé(s) : M. MANSOUX Michel, M. GUEDON Eric, M. BONTEMPS

Jean-Marie
Absent(s): M. DUCLOS Jean-Noël, M. MULLER Patrick, Mme LEGRAND Nicette, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, Mme MAZZONI Sandra, M. BOUFFLET Pierre, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie, M.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Recu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025





ID: 095-200091924-20250318-2025_030-DE DAGNIAUX Michel, M. DESABRE Gérard, N. MARCHAND Patrice, M. LANCERAUX François

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2025-030 - Retrait de la commune de Belloy en France du SICTEUB pour la compétence Assainissement Non Collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté interpréfectoral du 16 Juin 2021 actant l'adhésion de la commune de Belloy en France pour la compétence assainissement non collectif

Vu la délibération n°2024/06.06/31 du 6 Juin 2024 portant adhésion de la Commune de Belloy en France au SIAH pour la compétence assainissement non collectif

Vu la délibération n°2024/27.06/36 du 27 Juin 2024 concernant la demande de la commune de se retirer du SICTEUB pour la compétence assainissement non collectif à compter du 31 Décembre 2025.

Considérant que la procédure de retrait d'une commune d'un EPCI est différente de la procédure d'adhésion. En effet, les communes, communautés de communes et communauté d'agglomération du territoire seront sollicitées par les services du SICTEUB. Elles auront alors trois mois pour délibérer sur ce retrait. L'absence de délibération dans le délai de trois mois vaudra avis défavorable à ce retrait.

Considérant que ce retrait entrainera une modification des statuts du SICTEUB, actant de la disparition de la commune du périmètre d'action du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'APPROUVER le retrait de la commune de Belloy en France du SICTEUB pour la compétence assainissement non collectif
 - D'APPROUVER la modification des statuts inhérente à ce retrait.
- DE CHARGER Monsieur le Préfet ou son représentant de mettre en œuvre la procédure de retrait de la commune et la modification statutaire inhérente à ce retrait.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme:

A Asnières sur Oise, le 24/03/2025

Le Président